

Article 9 : Tarifs des services périscolaires

Les montants des services proposés par l'accueil périscolaire sont fixés par délibération du Conseil municipal⁽¹⁾ sur le fondement du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales connu du (des) représentant(s) légal(aux) de l'enfant.

Grille de quotients familiaux

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
QF (€)	< 500	501 à 800	801 à 1500	1501 à 2000	2001 à 3000	>3000
Tarif repas	3,00 €	3.50 €	4.50 €	5.50 €	6.30 €	7,00 €
Tarif garderie (½ h)	0.50 €	0.50 €	0.50 €	0.75 €	1,00 €	1,00 €

PRESTATIONS	TARIFS
-------------	--------

<i>RESTAURATION SCOLAIRE</i>	
<i>Réservation dans les délais (48 heures avant)</i>	
Repas Élève	3 à 7 € selon QF
Repas P.A.I (Projet d'Accueil Personnalisé)	2,30 €
<i>Réservation hors délai (à moins de 48 heures)</i>	
Inscription hors délai (HD), exceptionnelle au restaurant scolaire	7,00€
<i>Réservation non annulée, annulation non justifiée ou aucune demande de réservation</i>	
Absence injustifiée ou aucune réservation au restaurant scolaire	9,50 €

<i>GARDERIES</i>	
<i>Réservation dans les délais (48 heures avant)</i>	
Par demi-heure	0,50 à 1€ selon QF
<i>Réservation hors délai (à moins de 48 heures)</i>	
PÉNALITÉ EN SUS pour Inscription hors délai (HD), exceptionnelle aux garderies	+ 1,00 €
<i>Réservation non annulée, absence injustifiée ou aucune demande de réservation</i>	
PÉNALITÉ EN SUS pour Absence injustifiée ou aucune réservation aux garderies	+ 2,50€
<i>Retard après 18h00</i>	
PÉNALITÉ EN SUS pour Enfant présent en garderie du soir après 18h	+ 10,00 €

<i>ÉTUDE SURVEILLÉE</i>	
Étude encadrée par les enseignants - (16h30-17h30)	3,00 €